

Ajaccio, le 12 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Xylella fastidiosa

Une vigilance de tous pour éviter l'introduction en Corse d'une bactérie nuisible

Bactérie nuisible qui peut affecter de nombreux végétaux, et présente en Italie, la *Xylella fastidiosa* est à ce jour absente du territoire français.

Afin d'éviter son introduction, les services de l'État ont renforcé les mesures de contrôle et de surveillance de cet organisme nuisible réglementé à lutte obligatoire.

Cependant, une vigilance de tous est nécessaire pour participer à la protection de la Corse contre cette maladie.

Chacun a un rôle à jouer pour protéger la Corse de la bactérie

Des mesures simples pour participer à la protection du territoire contre l'introduction de cette bactérie :

- proscrire l'achat de végétaux auprès de non-professionnels ;
- s'informer sur l'origine des végétaux achetés ;
- désinfecter systématiquement les instruments de taille pour prévenir la dissémination des maladies entre les végétaux.

Tous les symptômes - ou suspicions de symptômes, évoquant la présence de cette bactérie, observés sur les différentes espèces cibles - oliviers, prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes... - sont à signaler immédiatement.

Pour ce faire, un numéro vert, spécifiquement dédié à la *Xylella fastidiosa*, a été mis en place :

Numéro vert 0800 873 699
du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 16h30

Un agent se déplacera sur le lieu que vous lui indiquerez et procèdera, si nécessaire, à des prélèvements pour des analyses en laboratoire. Vous serez ensuite informé du résultat.

Pour plus de renseignements, consultez les sites des services de l'Etat
www.corse-du-sud.gouv.fr et www.haute-corse.gouv.fr